

Arrêté du Maire

N° 2026-549/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de Monsieur DEMATHEY Patrick – 17 rue des Potiers - 25200 MONTBELIARD, en date du mercredi 29 avril 2026,

Et afin de permettre la dépose d'une benne 17 rue des Potiers, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Stationnement 17 rue des Potiers – Travaux Monsieur DEMATHEY Patrick

Arrêtons,

Article 1 :

Le stationnement de tout véhicule sera interdit rue des Potiers sur les 2 emplacements de stationnement longitudinal situés au droit de la propriété sise au n° 17, **du lundi 11 mai au mercredi 13 mai 2026.**

Article 2 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par Monsieur DEMATHEY Patrick – 17 rue des Potiers – 25200 MONTBELIARD.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le jeudi 7 Mai 2026

Le Maire

Pour le Maire,
le Conseiller municipal délégué



Gilles Maillard

Affiché le : 07/05/2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.